



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 juin 2012

Approuvé le 15 novembre 2012

PRESENTS	
Membres du Conseil	Kristine BALSLEV, Pierre BARROUILLET, Julien CHANAL, Caroline DAYER, Georges FELOUZIS (président), Paolo GHISLETTA, Catherine ONA
Ex officio	Jean-Paul BRONCKART – doyen, Aline MEYER (remplacement V. FAVEZ-KICIMAN, Anastasia TRYPHON – conseillères aux études
Invité(s)	Joaquim DOLZ, Nicolas FAVEZ
EXCUSES	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Jean-Michel BAUDOUIN, Kerstin BRINKMANN, Aline COURTINE, Laurent FILLIETTAZ, Guido GENDOLLA Fanny PYTHOUD-ROCHAT, Martial VAN DER LINDEN, Yann VOLPE, Mélanie ZURBUCHEN
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillère aux études

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du 26.04.2012
- 2 - Communications du doyen
- 3 - Désignation des vice-doyens pour la période 2012-2016
- 4 - Projet de modification du MAS CUSO « Psychologie de l'enfant et de l'adolescent »
 - Approbation des convention et règlement d'études
- 5 - Projet de modification du MAS en Sciences de l'éducation « Théories, pratiques et dispositifs de formation d'enseignants »
 - Approbation du règlement d'études
 - Adoption du plan d'études
- 6 - Désignation de la Commission du plan d'études, des Comités de programme et des Comités scientifiques de la Section des sciences de l'éducation
- 7 – Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26.04.2012

Le procès-verbal est approuvé sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

- **Règlement d'organisation**

Le projet de nouveau règlement d'organisation de la Faculté a été soumis au service juridique de l'Université, qui nous demande d'importantes modifications, y compris du point de vue de la structure.

Le décanat vérifiera le projet et les modifications demandées, et essaiera de soumettre un nouveau projet dès la rentrée.

- **Validation des Acquis d'Expérience – V.A.E.**

Renseignement pris auprès du Rectorat, une suppression de la VAE n'est absolument pas envisagée.

Toutefois, dans le cadre des économies demandées et par lesquelles le Rectorat est également concerné, l'infrastructure de la V.A.E. pourrait être affectée et les procédures pourraient être partiellement décentralisées dans les Facultés, ce qui ne manquerait pas de poser des problèmes dans le traitement des demandes.

- **Système de notations de la Section des sciences de l'éducation**

Le Rectorat a demandé à uniformiser le système des notes de l'Université de Genève et à abandonner le système des lettres pratiqué par la Section des sciences de l'éducation de la Faculté. Cette demande semble parfaitement légitime et compréhensible, ne serait-ce que pour faciliter la correspondance avec le système des universités américaines, qui pose de réels problèmes aux secrétariats des étudiants.

Cela implique d'importantes modifications, aussi bien du point de vue réglementaire que du point de vue informatique. Il est prévu de porter ce travail à terme dans un délai de 6 à 18 mois.

- **Budget**

Une réunion est prévue le 28 juin prochain au Rectorat, concernant les hypothèses de coupures budgétaires 2013-2015.

Il est demandé de travailler sur une hypothèse de coupures à hauteur de 3.75%, à confirmer et à reconsidérer chaque année selon la décision du Grand Conseil concernant le montant du budget annuel attribué à l'Université.

Pour l'année 2013, une diminution d'au moins 1% est d'ores et déjà assurée.

Pour rappel, le but de ces projections budgétaires est de s'assurer qu'une diminution budgétaire de 3.75% peut être réalisée. Il s'agit d'imaginer la stratégie du « pire », les décisions concrètes en la matière seront, quant à elles, reconsidérées chaque année.

3. DÉSIGNATION DES VICE-DOYENS POUR LA PÉRIODE 2012-2016

Pascal Zesiger est désormais formellement nommé par le Recteur. Lors de la séance du 22 mars dernier, il avait déjà indiqué qu'il souhaitait collaborer avec Martial Van der Linden et Siegfried Hanhart aux fonctions de vice-doyens et annoncé qu'il proposerait leur candidature pour le prochain décanat.

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumise au vote, la proposition de Pascal Zesiger de désigner Martial Van der Linden et Siegfried Hanhart aux fonctions de vice-doyens, est adoptée à l'unanimité (7 voix).

4. PROJET DE MODIFICATION DU MAS CUSO « PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT »

- approbation des convention et règlement d'études

Cette révision des textes fait suite au retrait de la CUSO des programmes de Master of Advanced Studies inter-universitaires. L'Université de Lausanne a été désignée Université « leader » du programme d'études ; dans ce cadre, le règlement d'études a été rédigé par l'Université de Lausanne via la Faculté des sciences sociales et politiques – SSP et son Institut de psychologie, et soumis aux universités partenaires. Toute la gestion administrative (inscriptions, ..) sera désormais centralisée à Lausanne, Université « leading house ».

Le texte a également été soumis au Service juridique de l'Université de Genève qui a soulevé quelques incohérences par rapport à la convention cadre (« convention relative aux Masters of Advanced Studies interuniversitaires de la CUSO, du 04 novembre 2010 »), notamment la condition d'un programme commun à 4 universités partenaires, et non 3, comme cela est le cas pour ce MAS « psychologie de l'enfant et de l'adolescent ». La solution a été de porter le nombre des représentants du corps professoral à 6 (2/Faculté) au sein du Comité scientifique.

Par ailleurs, l'obligation d'être professeur pour faire partie du Comité scientifique, stipulée par le projet proposé, pose également problème. Des MER sont membres de tous les Comités scientifiques des MAS de l'Université de Genève et cette « contrainte » au RE ne semble pas très cohérente.

Le Président du Conseil participatif propose de voter le texte, sous réserve de l'amendement suivant :

- Article 3 - Organisation - alinéa 1 (du RE)

→ modification demandée : ".. "ces membres doivent appartenir au corps professoral"
"enseignant"

Soumis au vote, les convention et règlement d'études du MAS CUSO « Psychologie de l'enfant et de l'adolescent » sont approuvés à l'unanimité (7 voix) sous réserve de l'amendement proposé à l'article 3, alinéa 1 du règlement d'études.

Nota Bene - Afin de libérer Joaquim Dolz, le point suivant (n°5 à l'ordre du jour) a été traité après les communications du Doyen. Le Conseil participatif a accepté à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

5. PROJET DE MODIFICATION DU MAS EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION « THÉORIES, PRATIQUES ET DISPOSITIFS DE FORMATION D'ENSEIGNANTS »

- approbation du règlement d'études
- adoption du plan d'études

Le MAS est un programme d'études de Formation continue, destiné principalement aux formateurs d'enseignants. Créé en 2004 (ex DESS) sous l'égide de la CUSO, il est le fruit de la collaboration de 4 Universités partenaires : Genève, Lausanne, Fribourg et la Suisse italienne. Après 8 années de fonctionnement, en concertation avec les différents acteurs (étudiants, HEP, formateurs universitaires), il a été décidé de faire évoluer les dispositifs de formation et de proposer 3 nouveautés :

→ Une redistribution des UF existantes selon 3 grands modules thématiques :

- Approches didactiques et formation
- Métier de formateur et dispositifs de formation et d'évaluation
- Métier de formateur et contextes institutionnels et sociaux

→ La création d'UF sous forme d'ateliers (workshops) permettant d'ouvrir des espaces débats avec par exemple, l'intervention d'experts extérieurs

→ La création d'un Certificat of Advanced Studies (CAS) lié au MAS

A souligner également l'augmentation prévue de la finance d'inscription qui sera portée à CHF 10'000 (au lieu de CHF 8'000). Les frais de scolarité du CAS ont été estimés à CHF 4'200 pour l'année.

Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de règlement d'études du MAS « Théories, pratiques et dispositifs de formation d'enseignants » est approuvé à l'unanimité (7 voix). Le projet de plan d'études est également adopté à l'unanimité (7 voix).

6. DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DU PLAN D'ÉTUDES, DES COMITÉS DE PROGRAMME ET DES COMITÉS SCIENTIFIQUES DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumises au vote, la Commission du plan d'études, les Comités de programme et les Comités scientifiques de la Section des sciences de l'éducation, sont désignés à l'unanimité (7 voix).

7. DIVERS

Aucun.